

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4 juillet 2012

## L'ARS Océan Indien a adopté le Projet de santé Réunion-Mayotte 2012 – 2016



Instaurées par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST), les ARS ont pour objectifs d'assurer un pilotage de la santé en région et de réguler l'offre de soins. Cette approche de la politique régionale de santé est garantie par le Projet régional de santé (PRS).

« Mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner les parcours de vie » sont les principes directeurs du Projet de santé de La Réunion et de Mayotte adopté par l'Agence de Santé Océan Indien le 29 juin 2012. Construit avec les acteurs de santé, il guide les actions de tous au service de la population des deux îles pour les cinq ans à venir.

Le Projet de santé Réunion-Mayotte doit permettre d'améliorer l'espérance de vie en bonne santé, promouvoir l'égalité devant la santé et enfin développer un système de santé de qualité, efficient et accessible.

Il a été élaboré sur la base de principes novateurs : transversalité, démarche participative et territorialisation. Chaque étape de son élaboration a fait l'objet d'une large concertation auprès des instances de démocratie sanitaire et des partenaires institutionnels. Par ailleurs, il a été enrichi par l'organisation de nombreux débats publics à Mayotte et à La Réunion.

Véritable plan directeur, le PRS comprend :

— **Un Plan stratégique de santé**, qui fixe les grandes orientations et les 14 priorités de santé pour La Réunion et pour Mayotte.

Parmi ces priorités qui ponctuent les parcours de vie des individus, l'accent a été mis sur la nécessité d'avoir une meilleure connaissance des états de santé pour mieux conduire nos actions. C'est ainsi que l'ARS a déjà renforcé les ressources de l'Observatoire de Santé de la Réunion qui verra ces missions s'étendre au territoire de Mayotte et les liens avec l'INSEE.

— **Les schémas d'organisation**, qui déclinent les enjeux et les priorités du Plan Stratégique de Santé en organisant :

- >> la prévention,
- >> les soins,
- >> la prise en charge médico-sociale.

Chaque schéma comporte deux volets : un volet pour les territoires de santé de La Réunion et un volet pour le territoire de santé de Mayotte.

— **Les programmes d'actions**, qui organisent les activités et services à mettre en œuvre :

- >> la prise en charge le Programme d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies de La Réunion et de Mayotte (PRAPS),
- >> le Programme des systèmes d'information et de télémédecine de La Réunion et de Mayotte (PSIT),
- >> le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de La Réunion et de Mayotte (PRIAC),
- >> le Programme de coopération régionale en santé dans la zone sud-ouest de l'Océan Indien et le Programme pluriannuel de gestion du risque de La Réunion et de Mayotte (PPGDR).

Les attentes pour les cinq prochaines années portent en particulier pour nos deux îles :

- Un nouvel horizon pour les patients atteints de maladies chroniques structuré autour des parcours de santé et des filières de soins comme par exemple pour le diabète, fléau qui touche des populations de plus en plus nombreuses ;
- Des réponses en matière de nutrition au travers le programme alimentation, activités physiques, nutrition, santé (PRAANS) ;
- Le déploiement du Centre Hospitalier Universitaire (CHU), créé le 29 février 2012 à La Réunion pour l'Océan Indien et qui aura une répercussion sur l'organisation de l'offre de soins et l'ambition de créer de nouvelles perspectives de collaboration avec les autres pays de l'Océan Indien ;
- La réalisation du Pôle Sanitaire de l'Ouest (PSO) à La Réunion, par reconstruction sur le site de Cambaie du Centre Hospitalier Gabriel Martin ;
- La poursuite des efforts en matière de prise en charge médico-sociale, et tout particulièrement à Mayotte dans le secteur des personnes handicapées ;
- Le développement du système de santé à Mayotte en parallèle avec l'évolution générale de l'île ;
- L'amélioration de l'offre en télémédecine pour répondre à nos spécificités insulaires et à notre éloignement de la métropole ;
- L'essor des systèmes d'information en santé avec en particulier la montée en charge du Dossier Médical Patient ;
- Une conjugaison entre l'environnement et la santé dans le cadre d'un partenariat entre l'ARS et la DEAL de La Réunion, au travers du 2ème Plan Régional Santé Environnement. Ce dispositif sera initié à Mayotte prochainement ;
- Un renforcement de la surveillance sanitaire et la gestion des alertes ;
- Une stratégie de coopération en santé unifiée dans la région sud-ouest de l'Océan Indien en tenant compte de la dimension internationale des questions sanitaires.